

DÉPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

83.1031
Objet

Z.A.E.C. ALIENATION D'un
TERRAIN AU PROFIT DE M.
MOONEN Jean-Jacques.
(Centre Leclerc).

DATE DE CONVOCATION

9 Décembre 1983

DATE D'AFFICHAGE

9 Décembre 1983

Nombre de conseillers
en exercice 33

Nombre de présents 27

Nombre de votants 32

POUR :

CONTRE :

ABSTENTIONS :

UNANIMITE

Extrait du Registre des Délibérations
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent QUATRE VINGT TROIS
le VINGT ET UN DECEMBRE à 18 heures 00

le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Noël DE LIPKOWSKI, Député-Maire

Etaient présents : MM. DE LIPKOWSKI, Député-Maire,
MM. FABER-TAP-BOUTET-LE GUEUT-POUMAILLOUX-DAUZIDOU-BENOIT Adjoints
MM. REVOLAT-MARCONI-BERTHOME-Mmes GAUDIN-JEAN-MM. PAPERU-COUNIL-
LACOTTE-GEOFFROY-GAVEN-CANAU-THOMAS-LAPERCHE-BARBAT-MONNARD
Mmes LAFAYE-EPAGNEAU-FONTAN-BUCHET Conseillers

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. BUSSEREAU par M. BENOIT-Mme RAILLAT par M. BOUTET
Mme DENIGAYE par Mme BUCHET
M. ROUDOT par M. MONNARD
M. MOST par M. FABER

Absents : MM.
Mle DEVIGNE

M. BERTHOME

a été élu Secrétaire.

M. Le Rapporteur expose :

La Ville de ROYAN dispose de parcelles de terrain dans le cadre de la Z.A.E.C.

M. MOONEN Jean-Jacques, P.D.G. du Centre LECLERC, rue Lavoisier à ROYAN vient de manifester son intention de solliciter l'aliénation à son profit d'une parcelle de terrain, cadastrée section CI n° 513p, au lieudit "Derrière le Pont" pour une superficie de 4.000m² (quatre mille mètres carrés).

ROCHEFORT, le

- 2. JAN. 1984

APPLICATION LOI N° 82213
du 2-3-1982

Rien ne s'oppose à ce que satisfaction soit donnée à l'intéressé qui a accepté, par promesse d'achat en date du 22 Novembre 1983 le prix de cession fixé à TRENTE FRANCS (30 Frs) hors taxes le mètre carré.

M. le Rapporteur propose à l'Assemblée Municipale de se prononcer favorablement sur l'aliénation de ladite parcelle aux conditions précitées.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Cui l'exposé de M. le Rapporteur,

VU les plans des lieux et parcellaire,

VU la promesse d'achat souscrite par M. MOONEN Jean-Jacques le 22 Novembre 1983,

VU l'avis favorable émis par la Commission Municipale "Travaux Urbanisme, Equipement et Environnement" le 21 Novembre 1983,

CONSIDERANT l'intérêt que présente pour la Ville l'implantation de nouvelles activités dans la Z.A.E.C.

DECIDE :

- d'autoriser M. le Député-maire ou M. le premier Adjoint agissant par délégation à conclure et signer l'acte de vente, objet de l'aliénation au profit de M. MOONEN Jean-Jacques, P.D.G. du Centre Leclerc Rue Lavoisier à ROYAN, d'une parcelle de terrain d'une superficie de 4.000 m², cadastrée Section CI N° 513 p, au lieu-dit "Derrière le Pont" moyennant le prix unitaire de TRENTE FRANCS (30 Frs) hors taxes le mètre carré, soit un prix global et forfaitaire de CENT VINGT MILLE FRANCS (120.000 Frs) hors taxes, qui sera réglé comptant à la signature de l'acte authentique à intervenir.

- que l'acte concrétisant l'opération sera dressé en l'étude de Me DUFOUR, Notaire à ROYAN,

- que la recette correspondante à l'aliénation précitée sera perçue par la Ville de ROYAN au titre du Budget Primitif 1984 Chapitre 908-20, Article 2101.

Fait et délibéré, les jour mois et ans susdits
Ont signé au registre MM. les Membres présents.

POUR EXTRAIT CONFORME
M. le Député-Maire,
M. l'Adjoint Délégué,
BAUZIDOU
Maire de ROYAN
21720
BAUZIDOU.

DÉPARTEMENT
de la
CHARENTE-MARITIME
ARRONDISSEMENT de ROCHEFORT-SUR-MER
VILLE DE ROYAN

RECETTES DU TRÉSOR
ROCHEFORT, LE

- 2. JAN. 1984

APPLICATION LOI N° 82213
du 2-3-1982

1

URBANISME & CONSTRUCTION

ALIENATION DE TERRAIN

AU PROFIT DE
M. MOONEN

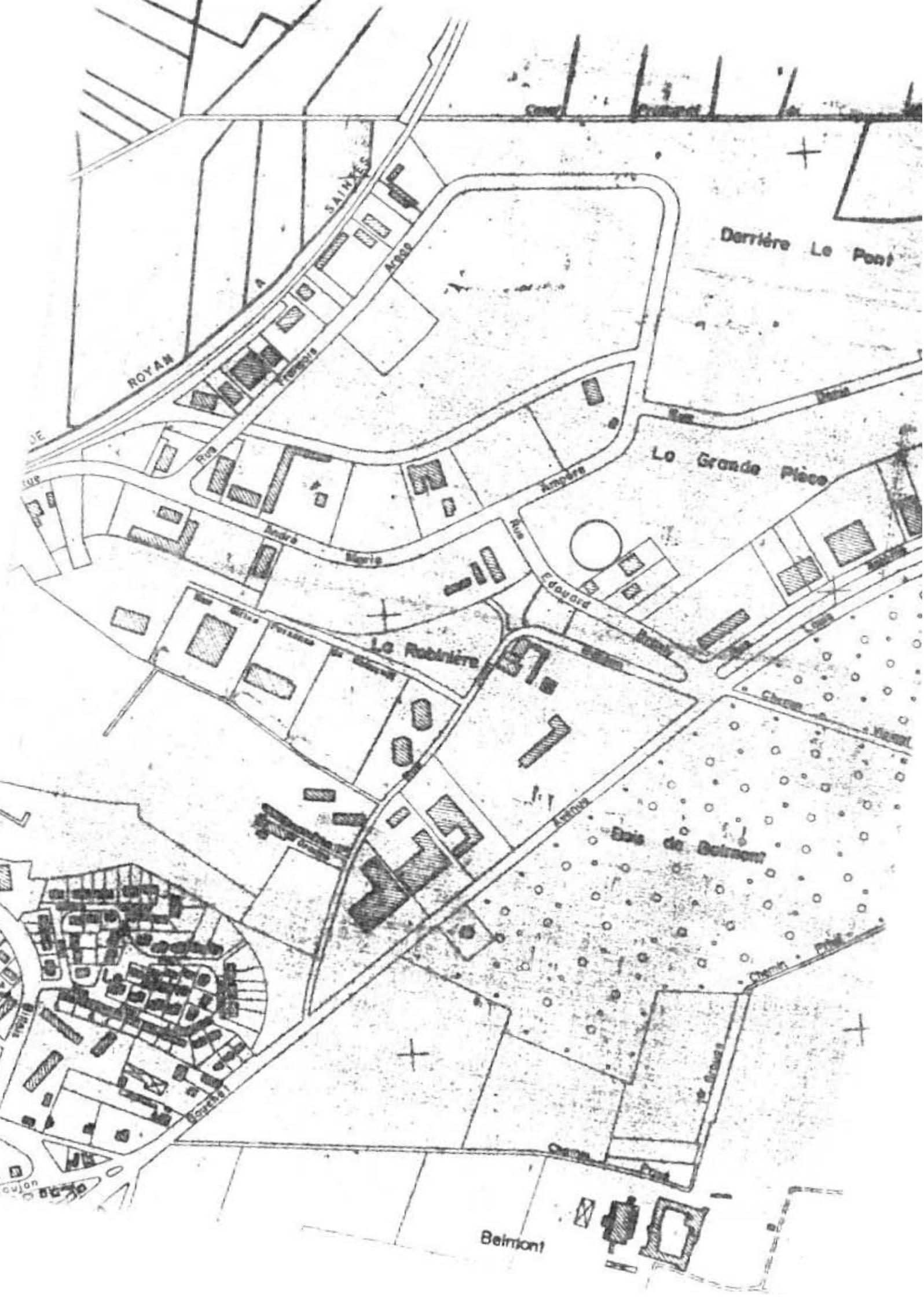
PLAN DE SITUATION

ROYAN, le 21 DECEMBRE 1983

Le Maire,
Adjoint Délégué,

R. DAUZIDOU.





ROYAN

SAINX

Derrière Le Pont

Lo Grande Pièce

Le Robinière

Bois de Belmont

Belmont

RUE DE

RUE

DÉPARTEMENT
de la
CHARENTE-MARITIME
ARRONDISSEMENT de ROCHEFORT-SUR-MER
VILLE DE ROYAN

REGISTRE DE LA Mairie de ROYAN
- 2. JAN. 1984
APPLICATION LOI N° 82213
du 2-3-1982

2

URBANISME & CONSTRUCTION

ALIENATION DE TERRAIN

AU PROFIT DE
M. MOONEN.

PLAN DE MASSE

ROYAN, le 21 DECEMBRE 1983

Mairie de ROYAN
R. DATZIDOU, Adjoint Délégué,
R. Datzidou

R. DATZIDOU.

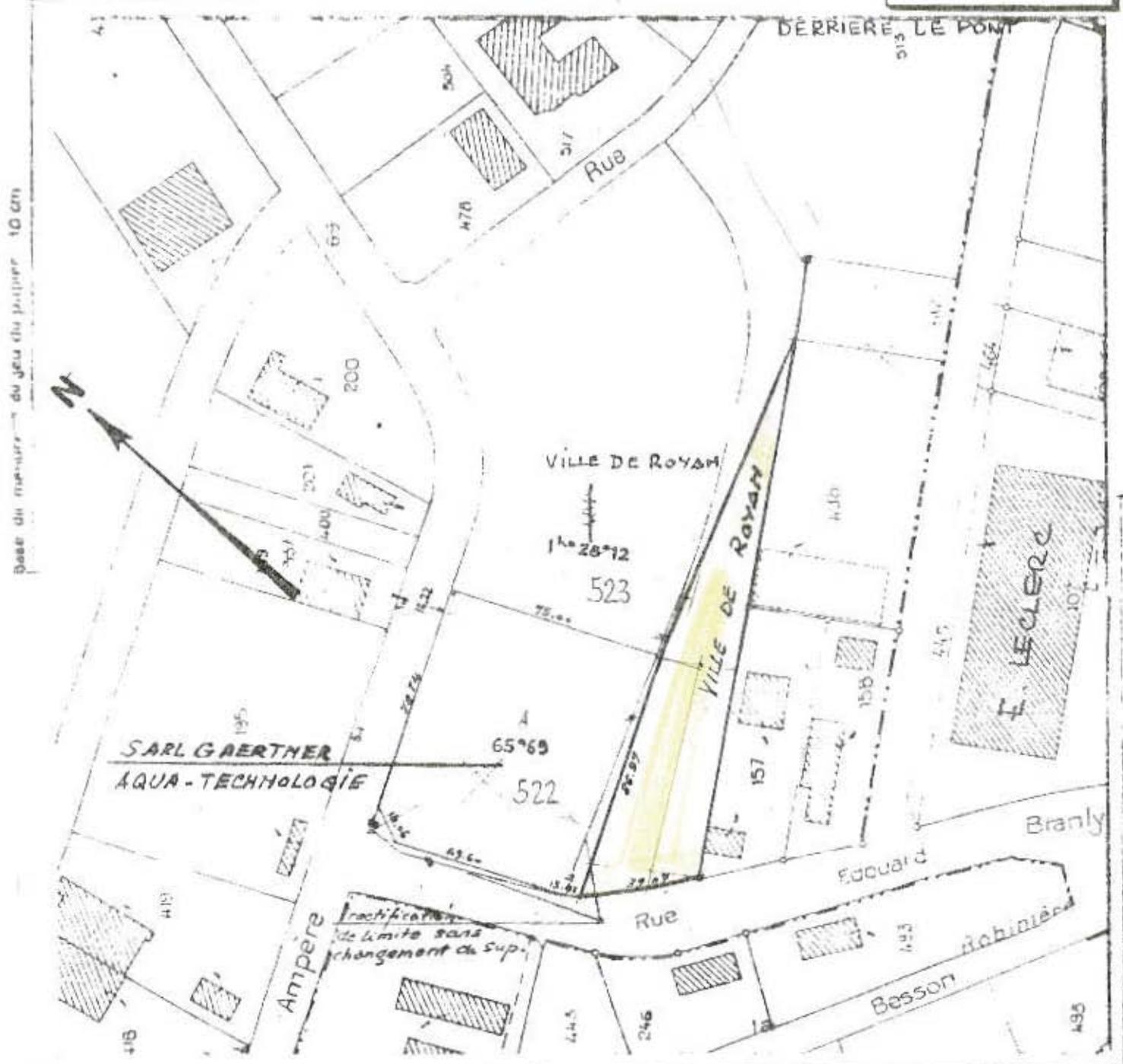
Section CI

Feuille

Echelle : 1/2000

Base de mesure du jeu du cadastre : 10 cm

N° d'ordre du document d'arpentage	1865
Tableau d'assemblage	à modifier (1) sans changer (1)



Certification

(Art. 25 du décret n° 55-471 du 30 avril 1955)

Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires soussignés (1), a été établi d'après les indications qu'ils ont fournies au bureau (1), en conformité d'un piquetage qu'ils ont effectué sur le terrain (1), d'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont copie ci-jointe, dressé le 21 Juin 1983 par M. Ch. LANQUE, géomètre à ROYAN (1).

A Royan, le 23 Juin 1983

Les Propriétaires
Pour GAERTHER AQUA-TECHNOLOGIE
SARL au Cours de Forêt

Pour
L'Admuni
[Signature]

Document d'arpentage dressé par M. Ch. LANQUE, Géomètre-Expert (1), à Royan (1), Date : 23 Juin 1983, Signature :

DES GÉOMÈTRES-EXPERTS
Charles LANQUE
Hospitard de Perpigna
ROYAN - 17200
Tel. (45) 38.00.82

Extrait du plan minute établi par le Bureau du Cadastre (1), par les personnes agréées sous les bureaux du Cadastre (1), N° d'ordre au registre de constatation des droits : 5637, Cachet du Service d'origine :

(1) Revoir les mentions utiles.
(2) Qualité de la personne agréée : géomètre-expert, ingénieur, inspecteur, géomètre ou technicien retraité du Cadastre, etc.

DÉPARTEMENT
de la
CHARENTE-MARITIME
ARRONDISSEMENT de ROCHEFORT-SUR-MER
VILLE DE ROYAN

SECRET
ROCHEFORT, LE
- 2 JAN 1984
APPLICATION LOI N° 82213
du 2-3-1982

3

URBANISME & CONSTRUCTION

ALIENATION DE TERRAIN

AU PROFIT DE

M. MOONEN.

ETAT PARCELLAIRE

ROYAN, le 21 DECEMBRE 1983

Pr le Maire,

Adjoint Délégué,



LAUZIDOU.

ETAT PARCELLAIRE

INDICATIONS CADASTRALES			SUPERFICIE	NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE INSCRIT A LA MATRICE CADASTRALE.
Section	Numéro	Lieudit		
CI	513p	Derrière le Pont	4.000 m ²	VILLE DE ROYAN

DÉPARTEMENT
de la
CHARENTE-MARITIME
ARRONDISSEMENT de ROCHEFORT-SUR-MER
VILLE DE ROYAN

REGISTRAR GENERAL PREFECTURE
ROCHEFORT-MER. 11
- 2. JAN. 1984
APPLICATION LOI N° 82213
du 2-3-1982

4

PROMESSE D'ACHAT

Je soussigné, MOONEN Jean-Jacques, Président Directeur
Général de la SA. SO.DIS.ROY Rue de Lavoisier à ROYAN (17200)

promet et m'oblige à acquérir à l'amiable à la Ville de
ROYAN l'immeuble cadastré :

à ROYAN section CI N° 513p
adresse rue E. Branly

pour une surface de 4.000m² environ (s/r du document d'arpentage)

Cette vente sera faite sous les charges et conditions
ordinaires moyennant le prix global hors taxes de 120.000F. (Cent
vingt mille francs) environ qui sera définitif après établissement
du Document d'Arpentage et décomposé ainsi qu'il suit :

30F. x 4.000m² = 120.000 F. environ

M'engage à payer ladite somme comptant à la signature de
l'acte authentique qui devra intervenir dans un délai de SIX (6)
mois à compter de la date de la transmission du dossier au Notaire
chargé de la régularisation du dossier. Passé ce délai, le prix
précité sera automatiquement révisé par application de la formule
suivante :

$P = P_o \times \frac{BT01}{BT0o}$ dans laquelle :

P..... Prix révisé
Po..... Prix d'origine convenu au jour de la
signature de la promesse d'achat
BT0o... dernier indice Bâtiment National tous corps
d'état connu au jour de la signature de la
promesse d'achat
BT01 dernier indice Bâtiment National T.C.E. connu
au jour de la signature de l'acte de vente.

M'engage à prendre en charge les frais et honoraires du
Notaire et du Géomètre chargés de la régularisation de la vente.

21 DEC. 1983
Pour le Député-Maire
l'Adjoint-Délégué



Mausy

FAIT A ROYAN, le 22 NOVEMBRE 1983

Lu et approuvé pour la somme de cent vingt mille francs

La mention "lu et approuvé pour la somme de...F (en toutes lettres)
doit être écrite de la main des promettants avant leur signature.

- 2. JAN. 1984

APPLICATION LOI N° 82213
du 2-3-1982

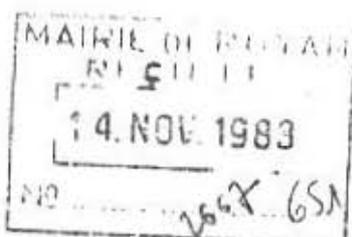
Réf. F.D
R.C. n°1312/83

LE DIRECTEUR DES SERVICES FISCAUX

à

Monsieur le Maire
de Royan
Hôtel de Ville

17205 - ROYAN



OBJET : Projet d'aliénation d'un terrain situé dans la
Z.A.E.C.

REFERENCE : Votre lettre du 3 octobre 1983 (CB/EN n°846)

M. MURRAY / M. BOUTIER
[Signature]
M. M. B.

Monsieur le Maire,

Par lettre citée en référence, vous m'avez demandé mon avis sur la valeur vénale d'un terrain de 4 000 mètres carrés environ, sis à Royan, rue Edouard Branly, dans la Z.A.E.C., appartenant à votre commune qui envisage son aliénation au profit de M. MOONEN.

J'ai l'honneur de vous faire connaître, après enquête, que la valeur vénale de ce terrain, compte tenu de ses caractéristiques (notamment sa configuration) et de l'état du marché immobilier local, peut être déterminée sur une base unitaire de 25 francs le mètre carré, soit :

- 25F X 4000m² = 100 000 francs.

Il appartiendra à la Ville d'agir au mieux de ses intérêts, à partir de l'estimation ci-dessus indiquée.

Je vous prie, Monsieur le Maire, de bien vouloir agréer l'assurance de ma considération la plus distinguée.

P/Le Directeur des Services Fiscaux
Le Directeur Divisionnaire des Impôts,

[Signature]
A. COUSIN

21 DEC. 1983 guée.

Pour le Député-Maire

l'Adjoint-Délégué

[Signature]

